

ACTUALITÉS

du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux



Mai - décembre 2025

Édition anglaise :
Congress of Local and Regional Authorities
Highlights

*Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent
que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe*

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Division publications et identité visuelle (DPIV), Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à : congress.web@coe.int

Conception de la couverture et mise en page :
Division publications et identité visuelle (DPIV),
Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture
typographique et grammaticale
de l'Unité éditoriale de la DPIV

© Conseil de l'Europe, mars 2026
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

RÉSUMÉ	4
LE CONGRÈS CONTRIBUE AU NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE POUR L'EUROPE	5
Hackathon pour le Pacte	5
Le CCRE et le Congrès appellent à une plus grande résilience démocratique à l'ère numérique	6
Séminaire international « Renforcer la démocratie grâce à la gouvernance multiniveaux »	6
Les élus locaux en première ligne dans la lutte contre la corruption	7
Promouvoir la démocratie délibérative au niveau local	7
Villes et régions en action pour un Nouveau Pacte Démocratique : conférence sur la démocratie délibérative	8
SOUTIEN À L'UKRAINE	10
Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine	11
Visites à haut niveau en Ukraine	11
Soutien au processus de décentralisation	13
Dialogue politique à haut niveau sur le redressement et la reconstruction après la guerre	13
Conférence sur le redressement de l'Ukraine 2025 : contribution du Congrès	14
49 ^e session : débat et déclaration sur une paix durable en Ukraine	14
AIDE AUX ÉTATS MEMBRES EN MATIÈRE DE BONNE GOUVERNANCE	17
SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE	18
DÉFENSE DES DROITS HUMAINS ET DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LES COMMUNES ET LES RÉGIONS	21
Liberté de réunion et d'association	22
Liberté d'expression	23
Les villes et les régions, garantes de l'État de droit	24
COOPÉRATION AVEC LES FORCES DÉMOCRATIQUES DU BÉLARUS	25
PROMOTION DE L'ENGAGEMENT DÉMOCRATIQUE CHEZ LES JEUNES	28
Nouvelle Charte sur la participation des jeunes	28
Délégué-es jeunes du Congrès : les jeunes veulent avoir leur place dans la démocratie locale	29
PROTECTION DES DROITS SOCIAUX ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE LOCALE	30
Vers une stratégie locale innovante contre le trafic de drogue	30
Répondre à la crise du logement : appel à des investissements innovants dans le domaine du logement social en fonction des besoins	30
Un nouvel élan pour l'action locale en faveur de la participation citoyenne	30

Résumé

Entre mai et décembre 2025, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a poursuivi son action conformément aux priorités définies en 2023 par le Sommet de Reykjavik. Le Congrès a continué d'apporter son soutien à l'Ukraine et à ses associations de collectivités locales et régionales pour le redressement et la décentralisation du pays, d'aider d'autres États membres à renforcer la gouvernance multiniveaux, ainsi que d'exercer des activités de suivi, de post-suivi et d'observation des élections pour évaluer la situation de la démocratie et de l'autonomie locales et régionales sur le continent.

Le Congrès a lancé une série d'activités dans le cadre de sa contribution au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe – l'initiative du Conseil de l'Europe visant à renouveler la démocratie sur le continent – parmi lesquelles des consultations avec des associations européennes partenaires de collectivités locales et régionales, un événement conjoint avec le Groupe d'États contre la corruption et une conférence axée sur la promotion de la démocratie délibérative dans les communes et les régions européennes, conçue comme un moyen de promouvoir l'innovation démocratique. En juin, une délégation du Congrès a participé activement au Hackathon du Conseil de l'Europe pour le Pacte, visant à lutter contre la désinformation.

Le Congrès a intensifié son action en faveur des droits humains et de l'État de droit aux niveaux local et régional, ainsi que son dialogue avec les autorités locales sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Plusieurs visites des rapporteur-es permanent-es du Congrès sur les droits humains ont été organisées, notamment des visites d'étude en France, en Autriche, en Suisse et en Suède auprès d'institutions des droits humains et d'organismes internationaux de défense de ces droits. Une stratégie du Congrès sur l'État de droit aux niveaux local et régional a par ailleurs été adoptée en octobre 2025.

La participation des jeunes est également restée une priorité du Congrès, avec l'adoption en octobre d'une nouvelle version de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, élaborée conjointement avec le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Le programme des délégués jeunes du Congrès, qui permet à des jeunes de participer à ses sessions et aux réunions de ses commissions tout au long de l'année, a enregistré un nombre record de 830 candidatures pour 2026 – en hausse par rapport au précédent record de 445 candidatures pour 2025 – preuve du succès continu et de l'importance du programme.

En septembre 2025, le Président du Congrès, Marc Cools, a tenu un échange de vues avec le Comité des Ministres, soulignant l'action du Congrès concernant la Türkiye, l'Ukraine, la Géorgie, la participation des jeunes et la contribution au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe. Le Secrétaire Général du Congrès, Mathieu Mori, a par ailleurs présenté les travaux du Congrès au Comité des Ministres en novembre.

Le Congrès contribue au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

Depuis juin 2025, le Congrès a mené une série d'activités en tant que [contribution au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe](#) élaboré par le Conseil de l'Europe dans le but de stimuler le renouveau démocratique sur le continent. En juin, une délégation du Congrès a participé activement au Hackathon du Conseil de l'Europe pour le Pacte. En octobre et novembre, le Congrès a tenu des consultations avec, respectivement, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM). Toujours en novembre, le Congrès a organisé à Strasbourg un événement conjoint avec le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et une conférence majeure sur la démocratie délibérative. Le Vice-président du Congrès Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE) a été nommé rapporteur pour le Pacte.

HACKATHON POUR LE PACTE

Une délégation du Congrès a participé activement au Hackathon du Conseil de l'Europe tenu à Strasbourg le 20 juin 2025. L'objectif de l'événement, qui avait pour thème « Déjouer la désinformation, protéger la liberté d'expression », était de fournir une contribution pour le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.



Danela Arsovska (Macédoine du Nord, PPE/CCE), porte-parole du Congrès sur l'éthique et la prévention de la corruption

S'exprimant lors de l'ouverture, la porte-parole du Congrès pour l'éthique et la prévention de la corruption, Danela Arsovska (Macédoine du Nord, PPE/CCE), a souligné que la désinformation et le discours de haine sont des défis majeurs qui corrompent la démocratie, ayant pour objet de faire croire en des discours fallacieux. La désinformation sur les questions de genre déforme la réalité, discrédite les femmes et entrave leur participation démocratique; la désinformation, le discours de haine et l'ingérence étrangère dans les processus électoraux érodent la confiance dans l'intégrité des élections et dans les institutions démocratiques; et la désinformation utilise également la culture pour affaiblir les valeurs démocratiques, a-t-elle déclaré.

Gobnait Ni Mhuimneacain (GILD), membre de la délégation irlandaise au Congrès, a contribué au débat sur la désinformation et les élections, soulignant les tendances plus générales au recul démocratique et à la polarisation politique alimentées par une désinformation qui est aujourd'hui moins remise en question et plus aisément acceptée. Elle a évoqué le danger de la corruption électorale, en particulier au niveau local et régional, qui appelle le même niveau de protection juridique par la Convention européenne des droits de l'homme que celui dont bénéficient les élections législatives. Selon elle, il faut des systèmes éducatifs qui enseignent les valeurs de la démocratie, une pensée critique permettant de reconnaître quand la démocratie est attaquée et les compétences pour la défendre. « Nous avons besoin d'un engagement collectif en faveur de la vérité et de la confiance pour prendre toute la mesure de cette menace pour nos élections démocratiques, afin de pouvoir y apporter les réponses adaptées et mesurées nécessaires pour la mettre en lumière et ensuite agir contre elle », a souligné Mme Ni Mhuimneacain.

La délégation du Congrès comprenait également des membres de son Groupe de travail ad hoc sur le suivi des Principes de Reykjavik pour la démocratie: le Vice-président Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE), la rapporteure permanente sur les droits humains Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP) et Véronique Bertholle (France, SOC/V/DP), porte-parole sur la jeunesse.

À la suite du Hackathon, le Congrès a lancé une série de consultations sur le Pacte avec les principaux réseaux européens de villes et de régions, et a organisé un événement sur la démocratie délibérative. Des auditions conjointes avec l'Assemblée parlementaire et la Commission de Venise sur la résilience démocratique, l'intégrité des élections et les droits des observateurs électoraux sont également prévues pour 2026 aux fins du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.

LE CCRE ET LE CONGRÈS APPELLENT À UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE À L'ÈRE NUMÉRIQUE



40 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale

À l'occasion des 40 ans de la Charte européenne de l'autonomie locale, le CCRE et le Congrès se sont réunis à Bruxelles pour organiser une consultation sur le **Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe** et la manière dont les collectivités locales peuvent défendre les normes démocratiques dans un contexte de désinformation et de perte de confiance de la part des citoyen·nes. À cette occasion, le CCRE a lancé son étude «**Vérité locale, confiance partagée**» qui montre comment les communes d'Europe combattent la désinformation au niveau local.

En ouverture de l'événement, le Président du Congrès, Marc Cools, a souligné que le Pacte exposait une vision de l'Europe – une Europe où la démocratie est participative et résiliente – et que cette vision ne pouvait être réalisée que si les autorités locales et régionales étaient reconnues comme un élément clé de cet effort. La Présidente du CCRE, Gunn Marit Helgesen, a ajouté que la désinformation ne se limitait pas à induire en erreur : elle perturbe le processus décisionnel local et érode la confiance. « Les collectivités locales doivent disposer des moyens nécessaires pour défendre le dialogue démocratique », a-t-elle déclaré.

En associant les autorités publiques, la société civile et les citoyen·nes à un vaste processus de consultation jusqu'en 2026, le Pacte vise à renouveler les fondements démocratiques de l'Europe, à renforcer la résilience démocratique, à rétablir la confiance du public et à fournir des outils pour protéger le dialogue démocratique et la participation citoyenne.

Lors de l'événement, le CCRE a également annoncé le lancement de l'Observatoire européen pour la défense de la démocratie au niveau local (ODAL), une initiative de collaboration coordonnée par le CCRE avec l'Université Bocconi, Bilbao et EUDEL (association des autorités locales basques), et le gouvernement du Pays basque (Espagne), afin de surveiller et de traiter les menaces contre les maires et les dirigeants locaux.

SÉMINAIRE INTERNATIONAL « RENFORCER LA DÉMOCRATIE GRÂCE À LA GOUVERNANCE MULTINIVEAUX »

Le 19 novembre 2025, le Congrès, la CRPM et les autorités catalanes (*Generalitat de Catalunya*) d'Espagne ont organisé une consultation sur le **Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe** du Conseil de l'Europe. L'événement s'est tenu à Barcelone en marge de la **53^e Assemblée générale** de la CRPM.

L'événement a réuni des responsables politiques régionaux, des représentant·es de la jeunesse, des universitaires et des expert·es, afin d'explorer la manière dont la gouvernance multiniveaux peut renforcer la résilience démocratique en Europe et au-delà et il a permis de recueillir des informations précieuses pour le Pacte.



« En tant qu'autorités régionales, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les principes démocratiques soient non seulement respectés, mais aussi qu'ils soient renforcés à tous les niveaux de gouvernance. Ils doivent être enrichis, protégés et renouvelés par le dialogue, la participation et la confiance. En tant que régions, il est essentiel pour nous de défendre la démocratie là où elle vit vraiment : près de la population », a déclaré Filip Reinthag, Président de la CRPM et conseiller régional de la région du Gotland (Suède), en ouverture de l'événement.

« L'heure n'est pas à l'autosatisfaction, mais à la clarté, à l'engagement et au courage. L'Europe a besoin que ses régions parlent avec honnêteté de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne manifestement pas. Des initiatives telles que le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe – avec ses piliers Apprendre, Protéger et Innover – ouvrent une voie importante vers l'avenir », a déclaré le ministre de l'Union européenne et de l'Action extérieure de la *Generalitat de Catalunya*, Jaume Duch.

« Le monde évolue rapidement et s'adapte à des technologies de plus en plus nombreuses et avancées, et nos systèmes démocratiques doivent également s'adapter. Telle est l'idée qui sous-tend le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe », a souligné Konstantinos Koukas, Vice-président et rapporteur du Congrès sur le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe.

Lors des sessions, les débats ont porté sur la manière dont la transition numérique, les outils participatifs, l'innovation et l'éducation peuvent contribuer à un modèle démocratique plus inclusif et transparent. Une attention particulière a été accordée à l'engagement des jeunes et à la transparence des médias, en soulignant le rôle de l'éducation et de la pensée critique dans le renforcement de la résilience démocratique.

Le 20 novembre 2025, Konstantinos Koukas a présenté les principales conclusions du séminaire lors de la 53e Assemblée générale de la CRPM.

LES ÉLUS LOCAUX EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

« La corruption est un terrible fléau qui détruit le bien le plus précieux : la confiance, qui est le fondement de toute société démocratique. À l'heure où le Conseil de l'Europe dans son ensemble travaille à l'établissement d'un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, notre rôle commun de garants de cette confiance est vital », a souligné Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès, lors de l'ouverture d'un événement conjoint entre le Congrès et le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, tenu le 20 novembre 2025 à Strasbourg.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la coopération entre le GRECO et le Congrès à l'occasion du 6^e cycle d'évaluation, consacré à la prévention de la corruption et à la promotion de l'intégrité au niveau infranational. Intitulé « Renforcer la bonne gouvernance : consolider l'intégrité et la responsabilité au niveau infranational », l'événement conjoint a servi de contribution au Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe. Les participant-es ont examiné la manière dont les mécanismes de lutte contre la corruption, les cadres éthiques, la transparence et la responsabilité démocratique peuvent être renforcés au niveau local, en s'appuyant sur les enseignements du sixième cycle d'évaluation du GRECO.

Le Secrétaire Général du Congrès a rappelé que les élus locaux sont directement confrontés aux conséquences de la corruption mais qu'ils résistent, malgré tous les dangers, aux réseaux de blanchiment d'argent, au crime organisé et à l'intimidation. À cet égard, il a cité l'exemple de la porte-parole du Congrès pour l'éthique et la prévention de la corruption, Danela Arsovska, qui a été victime d'agressions en raison de son engagement dans la lutte contre la corruption alors qu'elle inspectait un chantier illégal dans sa ville de Skopje. « Il ne fait aucun doute que ces attaques visent également à avoir un effet dissuasif sur d'autres élus et un impact sur l'engagement politique. Pour dire les choses très clairement, elles visent à faire reculer nos démocraties. Mais c'est sans compter sur la capacité de résistance de nos élus et de nos institutions », a conclu M. Mori.

La délégation du Congrès lors de cet événement comprenait le Vice-président Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/CCE), Danela Arsovska (Macédoine du Nord, PPE/CCE) et Jimmy Moloney (Irlande, GILD), respectivement porte-parole et porte-parole adjoint du Congrès pour l'éthique et la prévention de la corruption, ainsi que Jorge Grech, maire de Zabbar (Malte) et membre du Congrès, Maria Lertxundi Vaquero (Espagne), déléguée jeune du Congrès, et Christina Binder (Autriche), membre du Groupe d'experts indépendants du Congrès.

PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE AU NIVEAU LOCAL

Le 6 octobre, lors d'un événement organisé par le Congrès à Vitoria-Gasteiz (Espagne) à la veille du [Sommet mondial](#) du Partenariat pour un gouvernement ouvert (OGP), les participant-es ont évoqué les initiatives locales de gouvernement ouvert, en mettant l'accent sur les formes délibératives de participation citoyenne et de bonne gouvernance démocratique, en tant que contribution au [Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe](#) aux niveaux local et régional.

Des responsables locaux des villes de Donostia-Saint-Sébastien (Pays basque, Espagne), Pazin (Croatie) et Strasbourg (France) ont partagé leurs expériences de l'utilisation du processus d'évaluation comparative du [Label européen d'excellence en matière de gouvernance \(ELOGE\)](#) pour favoriser la participation démocratique, la transparence et la responsabilité. Lors d'un deuxième événement organisé avec le gouvernement

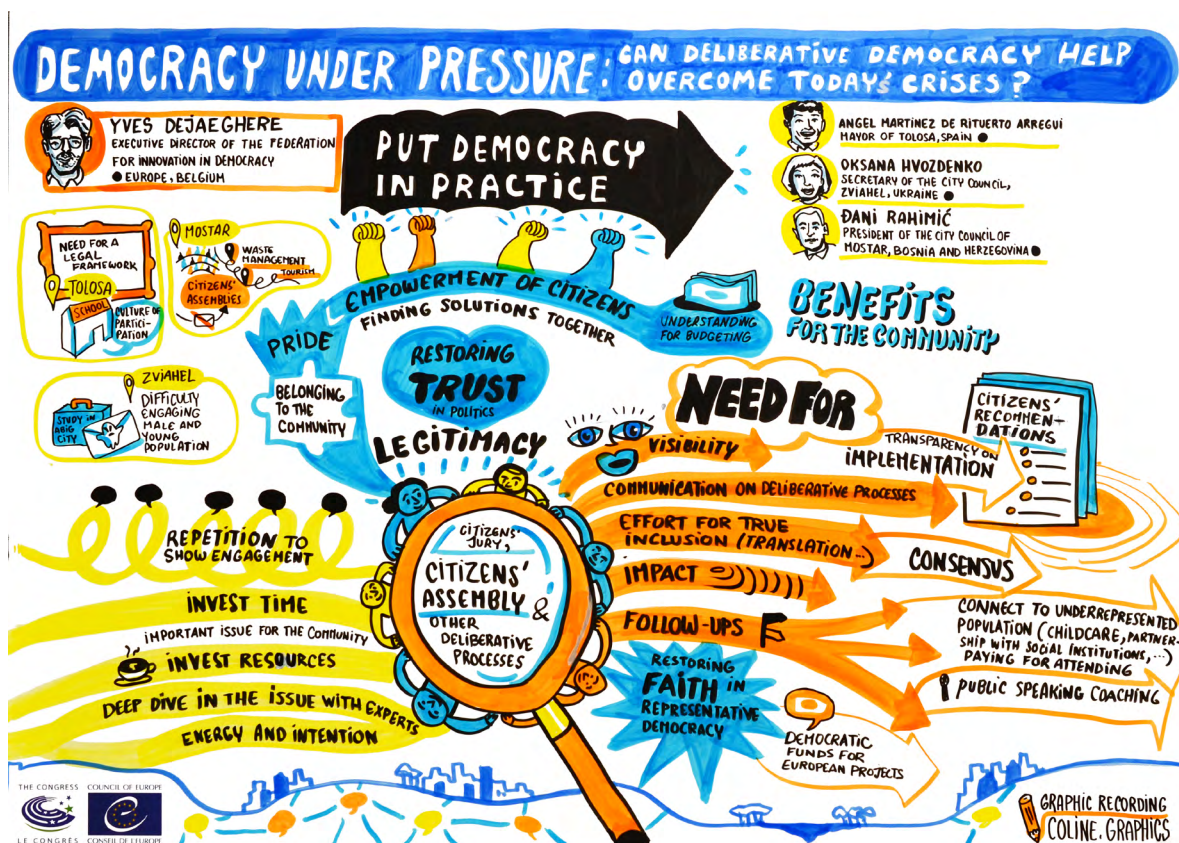
régional de Catalogne (Espagne), le Congrès a attiré l'attention sur les expériences de Mostar et Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) ainsi que de Slavutych et Zviahel (Ukraine) en matière d'organisation d'assemblées citoyennes axées sur des améliorations concrètes de la prestation de services locaux, des espaces publics et du développement local. Au cours de la discussion, les participant-es ont souligné le fort potentiel des délibérations citoyennes pour offrir de nouvelles perspectives et solutions pour la prise de décision publique, en particulier dans les situations impliquant des compromis importants ou des contraintes budgétaires.

VILLES ET RÉGIONS EN ACTION POUR UN NOUVEAU PACTE DÉMOCRATIQUE : CONFÉRENCE SUR LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

La démocratie d'aujourd'hui a besoin d'institutions capables de cultiver les conditions dans lesquelles l'innovation démocratique peut prendre racine, ont souligné les participant-es à la conférence «*Une Europe résiliente grâce à la démocratie délibérative : les villes et les régions en action !*», organisée par le Congrès du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 26 novembre 2025 en tant que contribution au *Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe*.

L'événement a rassemblé 130 représentant-es des autorités locales, régionales et nationales, du monde universitaire et de la société civile de 22 États membres du Conseil de l'Europe. Sur la base de présentations de bonnes pratiques relevées en Ukraine, en Bosnie-Herzégovine, en Lituanie et en Espagne, les participant-es ont échangé leurs points de vue sur la manière dont les approches délibératives peuvent contribuer à favoriser la résilience démocratique, notamment en promouvant le respect mutuel et un dialogue constructif. La démocratie délibérative, par nature, encourage l'écoute et la compréhension mutuelle, offrant ainsi un moyen de lutter contre la polarisation et de rétablir la confiance dans les institutions publiques.

«Lorsque les citoyen-nes commencent à croire que leurs besoins ne sont pas pris en compte, que la démocratie ne leur apporte rien, pour eux-mêmes ou leurs communautés, ils s'en éloignent. C'est un risque qu'aucun d'entre nous, responsables politiques locaux, ne peut se permettre», a déclaré Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE), Vice-président du Congrès et rapporteur sur le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, en ouverture de la conférence. «La résilience de nos institutions démocratiques, de nos libertés et de nos valeurs est essentielle si nous voulons résister aux menaces qui pèsent sur nous. Aujourd'hui, nous réfléchissons ensemble à la manière dont la démocratie délibérative peut compléter la démocratie représentative et la participation civique au sein de nos collectivités locales», a-t-il déclaré.



Les délibérations citoyennes ont gagné en importance dans les villes et régions européennes et deviennent une pratique de gouvernance de plus en plus répandue. Les assemblées citoyennes et leurs recommandations permettent de mieux répondre aux multiples crises actuelles et de renforcer la confiance des citoyen·nes dans les institutions démocratiques. Quelles seront, à l'avenir, les évolutions de la délibération publique ? Quels bénéfices les collectivités territoriales pourront-elles en tirer ? À quels défis seront-elles confrontées ? Comment le Conseil de l'Europe peut-il renforcer la démocratie délibérative pour une plus grande résilience démocratique en Europe ?

De par sa capacité à restaurer la confiance des citoyen·nes dans leurs institutions, la démocratie délibérative renforce la démocratie représentative, mais ne la remplace pas. En 2022, le Congrès a adopté une recommandation visant à promouvoir la démocratie délibérative au niveau local et régional, qui a donné lieu à la rédaction d'un guide à l'intention des collectivités territoriales. Ces travaux ont clairement montré dès le départ que la démocratie délibérative ne s'improvise pas et que son organisation nécessite des règles précises et une véritable réflexion sur les décisions qui en découlent.

Des assemblées citoyennes organisées pendant la guerre en Ukraine aux délibérations sur la santé mentale en Espagne et sur l'urbanisme en Lituanie, les maires et les responsables locaux ont partagé leurs expériences en matière de participation de la population à l'élaboration des politiques locales. Les débats qui ont suivi les présentations ont porté sur les moyens et les méthodes pour mettre en place un exercice de démocratie délibérative, mais aussi sur l'importance de pérenniser ce type d'assemblée, soit en les « institutionnalisant », soit en leur donnant un cadre juridique. Une démocratie délibérative qui fonctionne peut faire progresser une ville ou une région, mais aussi un pays tout entier, comme l'a souligné Sean O'Brien, conseiller municipal de Tullamore (Irlande) : ce sont les assemblées délibératives de tout le pays qui ont demandé un amendement constitutionnel pour permettre un vote sur la dépénalisation de l'avortement en Irlande, ce qui a finalement été réalisé en 2019.

Les participant·es ont souligné la nécessité de mettre en place des initiatives civiques permettant les délibérations citoyennes, telles que le développement des compétences, la fourniture de services délibératifs régionaux et nationaux, des fonds dédiés et l'accès à des ressources de connaissances afin de soutenir et d'organiser les délibérations de façon plus systématique, en mettant en relation les expert·es et les plateformes pour un apprentissage mutuel. Ils ont également souligné l'importance de créer des plateformes d'apprentissage par les pairs pour soutenir les autorités publiques qui souhaitent mettre en œuvre des pratiques délibératives, et ont noté la nécessité croissante de labelliser les processus délibératifs, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, afin de garantir leur caractère significatif, inclusif et efficace.

En clôture de la conférence, Damir Kapidzic, professeur de sciences politiques à Sarajevo et consultant international auprès du Conseil de l'Europe sur l'innovation et les processus démocratiques, a souligné les avantages de la démocratie délibérative, que ce soit en termes de participation citoyenne, d'inclusivité ou de renforcement de la confiance des citoyen·nes dans leurs institutions. « Nous devons à présent mettre en place des initiatives civiques permettant les délibérations citoyennes, telles que le développement des compétences, la fourniture de services délibératifs régionaux et nationaux, des fonds dédiés et l'accès à des connaissances afin de soutenir et d'organiser les délibérations de façon plus systématique, en mettant en relation les expert·es et les plateformes pour un apprentissage mutuel. Investissez dans des citoyen·nes prêt·es à délibérer ! », a-t-il conclu.



Soutien à l'Ukraine

Le Congrès a continué de soutenir les communes et les régions ukrainiennes dans leurs efforts pour résister à l'agression de la Fédération de Russie, protéger leur population et assurer les services publics en temps de guerre. Le Congrès a aidé l'Ukraine à réviser le concept de sa décentralisation, lancée initialement en 2014, qui a été finalisée à la suite de trois consultations publiques régionales en 2025. Le Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux auprès du Congrès a été l'un des principaux conseillers de l'Agence nationale ukrainienne de la fonction publique pour l'élaboration de la nouvelle loi sur le service public local et la préparation de sa mise en œuvre. Le Centre a également poursuivi son soutien au développement des zones métropolitaines et des territoires fonctionnels et à la promotion de la bonne gouvernance métropolitaine en Ukraine.

Au moyen de subventions, d'interventions d'expert-es et d'un partage d'expériences entre pairs, le Congrès a œuvré avec les associations ukrainiennes de pouvoirs locaux et régionaux à renforcer la résilience des communes et des régions et leur capacité à répondre aux besoins des citoyen·nes, ainsi qu'à mieux associer la société civile et les citoyen·nes aux prises de décisions.

Le Congrès a également aidé seize communes ukrainiennes à lancer un programme de soutien à la budgétisation participative inclusive dans les écoles en 2025-2026, dans le cadre duquel les enseignant-es, les élèves et leurs parents décident ensemble de l'utilisation d'une partie du budget de l'école. Ce programme est considéré comme un outil efficace de participation des citoyen·nes et de la jeunesse, qui permet à la communauté scolaire d'avoir son mot à dire sur le budget et d'impliquer tout le monde dans la prise de décision démocratique. Des activités ont également été menées pour promouvoir un gouvernement ouvert au niveau local, sur la base des principes de transparence, de responsabilité et de participation des citoyen·nes.

En mai et juin 2025, le Congrès a organisé une série de webinaires de développement des capacités en ligne sur le thème « Démocratie délibérative et assemblées citoyennes : innovations pour la participation civique », à l'intention des autorités publiques ukrainiennes ainsi que des expert-es et des représentant-es de la société civile locaux. Cette action s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés pour renforcer les capacités locales en vue de l'organisation de trois assemblées citoyennes en Ukraine en 2025-2026.



Après la signature des protocoles d'accord bilatéraux

En octobre 2025, en marge de la [49^e session](#) tenue à Strasbourg, le Congrès a signé des protocoles d'accord bilatéraux avec les villes ukrainiennes de Kyiv, Lviv et Rivne pour l'organisation d'assemblées citoyennes en 2025 et 2026. En ouverture de la cérémonie de signature, le Président du Congrès, Marc Cools, a souligné que la décision des trois villes d'organiser des [assemblées citoyennes](#) témoignait d'un leadership et d'un courage extraordinaires, car elle montrait que même dans les circonstances les plus difficiles, la voix des citoyen·nes doit encore être entendue.

Dans leurs discours successifs, le maire de Kyiv Vitaliy Klitschko, le maire de Lviv Andriy Sadovyi ainsi que le maire par intérim de Rivne et secrétaire du conseil municipal, Viktor Shakyryan, ont souligné que la **démocratie délibérative** permettrait aux populations locales d'avoir leur mot à dire dans les décisions importantes pour leur ville. Ils ont souligné qu'il est encore plus important de permettre la prise de décision au niveau local en temps de guerre, lorsque des élections locales ne peuvent pas être organisées.

Nouveau projet du Congrès et Registre des dommages pour l'Ukraine

Le 4 juin 2025, à Kyiv, le Congrès a lancé son nouveau projet, *Renforcer la gouvernance multiniveaux et la démocratie locale pour soutenir le redressement de l'Ukraine*, suivi d'une table ronde de haut niveau avec des associations nationales de collectivités locales et régionales sur le **Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine**.

Le nouveau projet vise à renforcer la gouvernance multiniveaux et la démocratie locale en Ukraine pendant la guerre et l'après-guerre en améliorant les cadres juridiques, en renforçant la qualité de la gouvernance locale et régionale et en soutenant les innovations démocratiques fondées sur les droits humains et les principes du gouvernement ouvert.

Le Président du Congrès Marc Cools a souligné que l'objectif à long terme du projet « n'est pas de reconstruire ce qui existait auparavant, mais de reconstruire en mieux: plus inclusif, plus transparent, plus démocratique ».

Le lancement du nouveau projet du Congrès a été suivi d'une discussion avec les autorités locales et les associations nationales sur l'avancement et la portée du Registre des dommages, un mécanisme créé pour documenter et appuyer les demandes d'indemnisation. « Les autorités locales ont un rôle essentiel à jouer pour garantir que le Registre s'étende à toutes les collectivités touchées par la guerre », a déclaré à cette occasion Mélanie Lepoutier (France, GILD), rapporteure permanente adjointe du Congrès sur les droits humains.

COMMISSION INTERNATIONALE DES RÉCLAMATIONS POUR L'UKRAINE

Le 16 décembre 2025, le Président du Congrès, Marc Cools, s'est félicité de l'ouverture à la signature d'une nouvelle convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, qui concrétise les engagements pris lors du Sommet de Reykjavik en 2023. S'exprimant lors d'une conférence diplomatique organisée par le Conseil de l'Europe et les Pays-Bas à La Haye, il a souligné que le Congrès restait en première ligne pour mettre en œuvre les engagements pris envers l'Ukraine, avec les autorités locales et les communautés ukrainiennes, conscient de leur rôle vital dans la résistance, la résilience et l'établissement de la vérité.

« Nous travaillons en étroite collaboration avec plus de 1 600 collectivités locales ukrainiennes et leurs associations représentatives. Elles constituent un réseau essentiel pour diffuser des informations sur le Registre des dommages pour l'Ukraine, le faire connaître et sensibiliser à son importance pratique et historique. Il s'agit d'une condition essentielle pour que la Commission des réclamations puisse statuer sur les demandes d'indemnisation et établir le lien avec les violations du droit international. Construire ce processus du niveau local au niveau international est le seul moyen de garantir que les victimes pourront un jour avoir accès à la justice et à des réparations », a-t-il déclaré.

VISITES À HAUT NIVEAU EN UKRAINE

Une délégation à haut niveau du Congrès, conduite par le Président Marc Cools, a rencontré le Président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky à Kyiv le 6 juin. Le Président Cools a réaffirmé que le Congrès était fier d'aider l'Ukraine à préserver la démocratie locale pendant la guerre d'agression menée par la Russie contre le pays. « Faire preuve de résilience démocratique en améliorant la vie quotidienne des citoyen·nes et en renforçant leur confiance dans les institutions publiques, disposer de collectivités fortes et dynamiques, telle est la meilleure réponse à ceux qui veulent détruire l'Ukraine », a



Volodymyr Zelensky remet un prix au Président du Congrès Marc Cools

souligné le Président du Congrès à cette occasion, ajoutant que le travail accompli au niveau local, l'innovation démocratique et la citoyenneté active ont montré au monde que l'esprit, les valeurs et l'identité démocratiques de l'Europe prospèrent en Ukraine et que, malgré la guerre et les destructions, l'esprit et l'identité ukrainiens sont restés forts.

Le même jour, le Président Zelensky et le Président Cools ont ouvert à Kyiv le 3^e Sommet international des villes et des régions. Organisé sous le patronage du Président de l'Ukraine, le sommet a réuni des responsables locaux, régionaux, nationaux et internationaux autour du thème du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine, et plus particulièrement du rôle de l'autonomie locale dans l'édification de collectivités démocratiques, inclusives et résilientes. Le Président du Congrès a salué l'engagement des dirigeants locaux en faveur de la transparence, de la prestation de services et de l'engagement communautaire malgré l'agression russe. Dans le cadre du sommet, la délégation a tenu des réunions avec les principales parties prenantes ukrainiennes afin d'échanger sur la gouvernance multiniveaux, la protection des droits humains au niveau local et les priorités en matière de décentralisation et de réforme de l'administration publique dans le contexte du processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE et de la reconstruction après la guerre.

Cecilia Dalman Eek, Vice-présidente du Congrès et Présidente de sa Chambre des régions, a participé au Forum national ukrainien sur la résilience et la bonne gouvernance, tenu à Kyiv le 20 novembre 2025. Dans son allocution, elle a souligné le soutien continu du Congrès aux réformes de l'Ukraine en matière de gouvernance multiniveaux et au renforcement de la résilience des collectivités locales et régionales, et détaillé les priorités actuelles de la coopération en Ukraine pour l'élaboration de politiques. Le Forum a réuni plus de 800 participant·es représentant les collectivités locales ukrainiennes, les autorités centrales, régionales et infrarégionales, les organisations internationales, les organisations de la société civile et la communauté des expert·es. Lors de sa visite, la Vice-présidente Dalman Eek a tenu des réunions sur le rôle des niveaux régional et infrarégional pour mener à bien le processus de décentralisation, avec les dirigeant·es de l'Association ukrainienne des conseils de raïon et d'oblast – y compris sa Présidente, Tetiana Yehorova-Lutsenko – ainsi qu'avec Oleksiy Riabkyn, vice-ministre du Développement des collectivités et des territoires.



Mathieu Mori, Secrétaire Général du Congrès, au Forum municipal de l'AUC

Le 9 décembre 2025, à Kyiv, le Secrétaire Général du Congrès Mathieu Mori est intervenu lors du Forum municipal organisé par l'Association des villes ukrainiennes (AUC), soulignant l'importance d'ancrer l'autonomie locale sur une bonne gouvernance démocratique fondée sur la transparence, la responsabilité, des normes éthiques claires et des processus participatifs inclusifs. «Aujourd'hui, le Congrès et l'Ukraine ne sont plus seulement des partenaires pour la réforme – nous sommes des partenaires pour le redressement et la reconstruction. Une Ukraine forte a besoin de communes fortes, et le processus de décentralisation mené sur plusieurs années est précisément ce qui a sauvé votre pays

dans les premiers jours de l'invasion. Parce que vous pouviez agir de manière autonome, vous avez pu réagir rapidement. Depuis près de quatre ans, vous êtes la première ligne de défense. Vous avez prouvé au monde que l'autonomie locale n'est pas seulement un système d'administration : elle est l'épine dorsale de la résilience nationale», a-t-il déclaré, ajoutant que la reconstruction consistait à rebâtir les collectivités avec leurs citoyen·nes, et pas seulement pour eux.

S'exprimant le 10 décembre lors de la Conférence internationale sur les droits humains «Les enseignements de l'Ukraine pour le monde : nouveaux défis dans le domaine de la protection des droits humains», organisée à Kyiv par le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, Dmytro Lubinets, le Secrétaire Général du Congrès a appelé à la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains au niveau municipal, en veillant à ce que les groupes vulnérables soient systématiquement inclus dans la planification et la conception et à ce que les mécanismes de responsabilité, tels que le Registre des dommages, soient accessibles et non discriminatoires. «Lorsque nous parlons du droit au logement, à la santé, à l'éducation ou à l'eau et à l'assainissement, nous parlons de services gérés et fournis par les autorités locales et régionales. À mesure que l'Ukraine progresse sur la voie de l'adhésion à l'UE, la reconstruction, la lutte contre la corruption et l'alignement sur les normes environnementales et sociales européennes représentent les nouvelles frontières de la mise en œuvre des droits humains. Le Congrès entend vous soutenir dans cette entreprise», a-t-il déclaré.

SOUTIEN AU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION

Du 1^{er} septembre 2024 au 1^{er} septembre 2025 – malgré les nouveaux défis et la situation instable due à la guerre d'agression de la Fédération de Russie, le Conseil de l'Europe et son Congrès, par l'intermédiaire de son [Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux](#) (CEMG), ont aidé l'Ukraine à progresser dans les domaines suivants :

- Le **concept de réforme de la décentralisation** en tant qu'élément central des efforts déployés par l'Ukraine pour satisfaire aux exigences de l'adhésion à l'UE : à la suite de [l'analyse](#), le ministère du Développement des collectivités a élaboré des propositions de mise à jour de ce concept-cadre et a mené des [consultations publiques](#) sur le projet en septembre-octobre 2025 ;
- La **répartition des compétences** entre l'État et les collectivités locales et entre leurs différents niveaux : en juin 2025, le CEMG a facilité des négociations à huis clos au « format de Strasbourg » entre les parties prenantes ukrainiennes, qui ont abouti à un document de conclusions consensuelles sur les principes (concept) de la répartition des compétences ;
- **Démocratie locale et consultations publiques** : trois lois essentielles ont été adoptées ou signées ou sont entrées en vigueur, élargissant ainsi les possibilités de participation effective et directe des citoyen·nes aux processus politiques et décisionnels, même sous la loi martiale. Le CEMG a fourni ses conseils juridiques et politiques sur cette question, par exemple par sa [contribution](#) depuis 2021 à l'élaboration de la loi sur la démocratie locale.



En août 2025, le ministère ukrainien du Développement des collectivités a publié le projet révisé de réforme de la décentralisation et a lancé trois consultations publiques régionales (à Odessa et Poltava en septembre et à Lviv en octobre), organisées avec le soutien du Congrès. Le projet de rapport final sur les consultations menées a été présenté à Kyiv le 10 octobre 2025.

En décembre, le Président du Congrès Marc Cools a salué la nouvelle résolution du gouvernement ukrainien visant à réorganiser le

concept de réforme de la décentralisation, en s'appuyant sur la [décision](#) prise par le Cabinet des ministres de l'Ukraine le 12 décembre 2025. La nouvelle résolution complète le document de base sur la réforme – le concept de 2014 – en adaptant sa mise en œuvre aux progrès réalisés depuis 2022, au processus actuel d'intégration dans l'UE et aux défis posés par la guerre. En réponse à une demande du gouvernement, le Centre d'expertise continuera d'apporter son aide en 2026 pour la conception d'un plan d'action pour mettre en œuvre le concept mis à jour, en définissant les actions spécifiques, les délais et les responsabilités.

DIALOGUE POLITIQUE À HAUT NIVEAU SUR LE REDRESSEMENT ET LA RECONSTRUCTION APRÈS LA GUERRE

La quatrième session du dialogue à haut niveau sur la bonne gouvernance démocratique en Ukraine s'est tenue les 3 et 4 juillet 2025 à Lviv, avec pour objectif d'examiner les progrès réalisés et de convenir de nouvelles actions visant à améliorer le cadre juridique de la gouvernance multiniveaux et des élections.

Organisé sous l'égide du Congrès, l'événement a réuni les principales parties prenantes ukrainiennes et le Conseil de l'Europe. La délégation ukrainienne, dirigée par le premier vice-président du Parlement ukrainien Oleksandr Korniyenko, comprenait des membres du Parlement représentant différents partis et factions/groupes politiques, y compris des membres de la commission parlementaire sur la construction de l'État, la gouvernance locale, le développement régional et urbain ; de hauts responsables du ministère des Collectivités et du Développement territorial, y compris le vice-ministre Oleksiy Riabykin ; des représentant·es de la Commission électorale centrale, dirigée par son Président Oleh Didenko ; des représentant·es des quatre associations d'autorités locales, dont Tetiana Yehorova-Lutsenko, Présidente de l'Association ukrainienne des conseils de raïon et d'oblast, et Oleksandr Korinnyi, Président de l'Association des collectivités territoriales fusionnées, ainsi que de hauts responsables de l'Association des villes ukrainiennes et de l'Association pan-ukrainienne des collectivités.

Les participant-es ont souligné les progrès accomplis dans le renforcement du système de gouvernance multinationaux en Ukraine, mettant l'accent sur la mise à jour du concept de réforme de la décentralisation à la lumière des réalités de la guerre et de l'intégration dans l'UE, sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernance, sur le rétablissement de l'autonomie locale dans les territoires désoccupés et situés sur la ligne de front – y compris la transition de l'administration militaire à l'administration civile – et sur la question de la durée des mandats électifs locaux sous la loi martiale. Ils ont également souligné l'importance de consulter les autorités locales et régionales, leurs associations et la société civile, dans la mesure du possible, dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décision.

Le Dialogue a servi de plateforme pour un échange prospectif et inclusif sur les conditions juridiques et institutionnelles préalables à la tenue d'élections démocratiques après la guerre en Ukraine. Des parlementaires ukrainiens, la Commission électorale centrale et des représentant-es de la société civile et de la communauté des expert-es ont engagé des discussions constructives sur les conditions constitutionnelles et juridiques préalables aux futures élections, y compris liées à la période de transition, concernant la convocation, l'organisation et la conduite des élections après la guerre. Les participant-es ont examiné d'autres mesures éventuelles pour améliorer la législation électorale actuelle à la lumière des mécanismes juridiques et des mesures pratiques envisageables pour garantir l'intégrité, l'inclusivité et la sécurité du processus électoral après la guerre.

CONFÉRENCE SUR LE REDRESSEMENT DE L'UKRAINE 2025 : CONTRIBUTION DU CONGRÈS

Une délégation à haut niveau du Congrès conduite par le Président Marc Cools a participé à la Conférence sur le redressement de l'Ukraine (URC 2025) tenue à Rome les 10 et 11 juillet 2025. S'exprimant lors de cette conférence, le Président Cools a souligné que le redressement stratégique exigeait un modèle de gouvernance multinationaux où les collectivités locales ne sont pas seulement des fournisseurs de services, mais sont associés à la conception des politiques et de la reconstruction. Il a souligné que le redressement de l'Ukraine consisterait non seulement à reconstruire les villes, mais aussi à réaffirmer une identité européenne démocratique et l'idée que la gouvernance locale est le fondement de cette identité, ajoutant que les valeurs de la Charte européenne de l'autonomie locale devaient être intégrées dans les lois de reconstruction et la réforme de la décentralisation, et que le redressement devait également avoir pour socle la cohésion sociale et la capacité des collectivités à guérir, à rétablir la confiance et à forger des avenir inclusifs.

En octobre, la commission de la gouvernance du Congrès a approuvé une stratégie de redressement et de reconstruction de l'Ukraine aux niveaux local et régional. La stratégie décrit les principaux défis et priorités du processus de reconstruction, en tenant compte de la réforme de la décentralisation et des différentes réalités et capacités des régions ukrainiennes. Elle indique la voie à suivre pour reconstruire l'Ukraine à partir du niveau local et préconise les normes démocratiques les plus élevées, soutenues par une gouvernance multinationaux effective, à mesure que le pays progressera sur la voie de l'adhésion à l'UE. La stratégie sera soumise pour adoption lors de la session du Congrès de mars 2026.

Le 27 novembre, à Lviv, la corapporteuse du Congrès sur le redressement et la reconstruction en Ukraine, Amélie Tarschys-Ingre (Suède, GILD), a présenté la stratégie lors de la conférence consacrée au suivi de l'URC 2025 et à la planification de la prochaine conférence, qui aura lieu en Pologne en 2026. « La Conférence sur le redressement de l'Ukraine 2025 a envoyé un message clair : le redressement n'est pas seulement une entreprise nationale ; il est également un projet européen commun fondé sur le partenariat, la subsidiarité et la confiance. La participation sans précédent des responsables locaux et régionaux a démontré que la reconstruction ne pouvait être menée uniquement par les gouvernements nationaux, mais qu'elle devait être élaborée par ceux qui connaissent le mieux leur territoire et leurs citoyen-nés », a-t-elle déclaré.

49^e SESSION : DÉBAT ET DÉCLARATION SUR UNE PAIX DURABLE EN UKRAINE

Le 28 octobre 2025, lors de sa [49^e session](#), le Congrès a souligné que le redressement et la reconstruction de l'Ukraine ne pouvaient attendre la fin de la guerre. Lors d'un débat marqué par de puissantes interventions de dirigeant-es ukrainien-nés, le Congrès a réaffirmé sa solidarité avec le peuple ukrainien et son engagement à soutenir les autorités locales qui continuent de fournir des services, de reconstruire les collectivités et de défendre les valeurs européennes face à l'agression russe.

Dans une déclaration intitulée « Ukraine : vers une paix juste », présentée par Martine Dieschburg-Nickels (Luxembourg, L, GILD) et Gunn-Marit Helgesen (Norvège, R, PPE/CCE), le Congrès a réaffirmé son attachement

indéfectible à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Le Congrès a condamné, une fois de plus, le fait que cette guerre d'agression contre l'Ukraine continue de causer des pertes massives de vies innocentes et des souffrances humaines, ainsi que la destruction ciblée d'infrastructures vitales, qui représentent des violations des droits humains sans précédent dans l'histoire européenne récente.

La déclaration salue le travail accompli par les autorités locales et régionales ukrainiennes pour assurer la fourniture d'une aide d'urgence et le fonctionnement des services publics, ainsi que le soutien apporté par les autorités infranationales d'autres États membres. Soulignant que l'établissement des responsabilités sera nécessaire pour instaurer une paix juste, le Congrès réaffirme sa détermination à aider les autorités locales et régionales d'Ukraine à contribuer aux travaux du Registre des dommages. Le Congrès a également souligné qu'un Tribunal spécial chargé de juger le crime d'agression contre l'Ukraine constituerait un élément important de la justice.

Le Congrès a souligné que le travail de redressement et de reconstruction de l'Ukraine ne devait pas attendre qu'une paix juste soit conclue, mais qu'il était déjà en cours et devrait continuer à être mis en œuvre aux niveaux local et régional – y compris pour ce qui concerne le travail effectué par les autorités locales et régionales pour assurer la continuité de services publics vitaux tels que le logement, le transport et l'approvisionnement en eau et en énergie. À cet égard, la déclaration réaffirme que la poursuite de la décentralisation du pouvoir en Ukraine favorisera un redressement et une reconstruction plus efficaces, et elle salue le processus de réforme de la décentralisation mené actuellement avec le soutien du Congrès. La déclaration souligne également l'importance de «reconstruire en mieux» en mettant en place des mécanismes de financement prévisibles et à long terme pour soutenir les autorités locales et régionales d'Ukraine dans leurs efforts de redressement et de reconstruction.

Oleksii Kuleba, vice-premier ministre ukrainien chargé de la Restauration et ministre du Développement des collectivités et des territoires, participant au débat en ligne, a remercié le Congrès et ses membres pour leur solidarité inébranlable. «La Russie essaie de nous plonger dans l'obscurité avant l'hiver», a-t-il averti, notant que plus d'une centaine d'attaques contre des infrastructures énergétiques avaient eu lieu depuis le début de l'année. Il a insisté sur le rôle crucial de la coopération entre les autorités locales et centrales, ainsi que du soutien des partenaires internationaux, pour surmonter les défis liés à la guerre. Il a également souligné que les avoirs russes gelés devaient être utilisés pour la reconstruction de l'Ukraine.



Vitaliy Klitschko, maire de Kyiv, lors de la 49^e session du Congrès

Vitaliy Klitschko, maire de Kyiv et Président de l'Association des villes ukrainiennes, a appelé à l'unité et à la poursuite du soutien européen. Le maire a décrit les graves conséquences de la guerre pour les communes, rappelant que 55 maires avaient été enlevés depuis l'invasion, et il a appelé à la poursuite de la coopération entre les villes européennes afin de reconstruire les infrastructures et de renforcer la démocratie. « La paix et la stabilité en Europe dépendent de la force de l'Ukraine. À l'intérieur de notre pays, nous devons rester unis et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre nos valeurs européennes communes et parvenir à une paix juste. Mais nous avons besoin de votre aide », a-t-il souligné.

Le maire de Lviv, Andriy Sadovyi, a mis l'accent sur la résilience des collectivités locales ukrainiennes et sur le rôle central de l'éducation dans la reconstruction de la nation. Il a mis en avant des initiatives telles que [l'université UNBROKEN](#) et [l'Académie ukrainienne pour le leadership](#), créées pour former la nouvelle génération d'expert-es pour le redressement de l'Ukraine. « L'éducation est essentielle pour le développement de l'Ukraine après la guerre », a affirmé M. Sadovyi. « Nous devons construire notre victoire ensemble », a-t-il ajouté.

Aide aux États membres en matière de bonne gouvernance

De mai à décembre 2025, le Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux auprès du Congrès (CEMG) a soutenu des réformes, promu les normes du Conseil de l'Europe et aidé à développer les capacités des acteurs des collectivités locales dans plus de 15 États membres.

Sous la présidence maltaise du Comité des Ministres, une conférence à haut niveau s'est tenue sur les questions de gouvernance environnementale multiniveaux. Il a été recommandé que le Congrès poursuive la préparation d'un projet de protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur la protection de l'environnement au niveau local.

Le Centre a contribué directement aux processus politiques et législatifs à haut niveau. En République de Moldova, une étude sur les services publics décentralisés a contribué à la réforme de l'administration publique, et un rapport sur les droits humains au niveau local préparé par le CEMG a été présenté au Forum national des droits humains de Bălți. Le Centre a également soutenu l'élaboration du premier Plan d'action pour un gouvernement ouvert avec la société civile, faisant de la participation citoyenne au processus décisionnel une partie intégrante de cette initiative. En outre, huit collectivités locales de la République de Moldova ont formalisé leur engagement à renforcer la gouvernance locale inclusive et participative, en signant des protocoles d'accord avec le Congrès en décembre 2025.

En Bosnie-Herzégovine, le CEMG a appuyé la coopération entre les associations d'autorités locales de la Fédération et de la Republika Srpska, leur permettant de formuler des recommandations communes sur des propositions législatives. En Serbie, en collaboration avec le ministère de l'Administration publique, le CEMG contribue à renforcer la gouvernance locale en créant un cadre national d'évaluation de la performance pour le personnel municipal.

En Arménie, les acteurs locaux ont contribué activement à l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur l'autonomie locale. Le soutien du CEMG aux communes qui accueillent des réfugié-es de la région du Karabakh leur a permis d'adopter des stratégies de préparation aux crises. Des cours de perfectionnement organisés à l'intention des femmes pour faciliter leur indépendance économique et leur intégration sociale ont contribué à ce que des femmes réfugiées passent du statut de bénéficiaires de l'aide à celui d'acteurs du développement économique local.

De nouvelles accréditations pour la mise en œuvre du Label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELOGE) ont été accordées à cinq associations d'autorités locales, et les subventions du CEMG ont permis de lancer ou de revitaliser des processus en Arménie, en Roumanie, à Malte, en Hongrie, en Türkiye, en Italie et en Espagne, tandis que Chypre a organisé sa première cérémonie de remise du label ELOGE.

Le CEMG a également utilisé le Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) tenu à Vitoria-Gasteiz (Espagne), en tant que plateforme pour partager des expériences positives en matière de gouvernement ouvert et de participation citoyenne, grâce au soutien du CEMG en Croatie, en France, en République de Moldova et en Bosnie-Herzégovine, contribuant ainsi à relier les expériences locales aux programmes paneuropéens. Lors d'un événement organisé le 10 octobre dans le cadre du Sommet, des élus de collectivités locales arméniennes, moldaves et ukrainiennes ont partagé les bonnes pratiques en matière de transparence, de responsabilité et de participation citoyenne avec leurs pairs et la société civile d'Europe de l'Est et des Balkans occidentaux. Le maire de Leova (République de Moldova), les maires d'Orzhytsia et de Chuhuiv et les maires adjoints de Zviahel, Khmelnytskyi et Vinnytsia (Ukraine) ont présenté les principaux processus et résultats qui ont favorisé une culture démocratique dans leur collectivité, notamment par la numérisation des services municipaux, la budgétisation participative, les assemblées citoyennes, l'engagement des jeunes et l'inclusion des personnes déplacées dans la prise de décisions. Ils ont souligné que la cocréation d'initiatives et de réformes locales avec les citoyen-nes augmentait l'appropriation des processus menés au niveau local, stimulait la participation et, en fin de compte, renforçait la confiance vis-à-vis de l'autorité publique, contribuant ainsi à soutenir la démocratie et à lutter contre les fausses informations et la désinformation.

Suivi de la démocratie locale et régionale

Entre mai et décembre 2025, le Congrès a effectué des missions de suivi pour évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Lituanie et à Monaco et il a observé des élections locales au Kosovo^{*1}, en Estonie, en Macédoine du Nord et à Saint-Marin et des élections régionales en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine).

Lors de sa session d'octobre, le Congrès a adopté des recommandations découlant de son suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale en Grèce, en République de Moldova, en Pologne et en Slovaquie. Le Congrès a également adopté des recommandations à la suite de l'observation des élections municipales et de comté en Finlande et des élections du land à Hambourg, en Allemagne.



Géorgie

À la suite de sa recommandation et de sa résolution sur la [situation de la démocratie locale et régionale en Géorgie](#), adoptées en mars 2025, le Congrès a continué à suivre avec une grande inquiétude les développements politiques dans le pays.

Le 1^{er} juillet, le Président du Congrès a déploré la détérioration du climat politique en Géorgie, marquée par des arrestations de dirigeant-es de l'opposition qui ont sérieusement entravé la possibilité de dialogue entre les forces politiques du pays, et la décision de huit partis d'opposition de boycotter les élections locales d'octobre 2025. Le Président a regretté que les conditions d'une participation significative aux élections locales dans un climat de confiance ne soient toujours pas réunies et il a exhorté les autorités géorgiennes à mettre fin à la persécution de l'opposition et à engager un dialogue politique à tous les niveaux de gouvernance.

Une délégation du Congrès a effectué une visite d'enquête en Géorgie les 24 et 25 septembre afin d'évaluer l'impact de la situation politique actuelle sur les collectivités locales, en accordant une attention particulière aux prochaines élections locales prévues le 4 octobre 2025. La délégation a rencontré le président de la Commission électorale centrale, le premier adjoint du défenseur public et le premier vice-président de la commission parlementaire sur la politique régionale et l'autonomie, ainsi que des représentant-es des médias, des ONG et des partis politiques. Elle a également eu des échanges de vues avec des membres de la délégation nationale géorgienne auprès du Congrès et des représentant-es de l'Association nationale des pouvoirs locaux de Géorgie (NALAG).

À la suite de cette visite, dans leurs déclarations des 6 et 30 octobre, les rapporteurs du Congrès sur la situation de la démocratie locale en Géorgie Bernd Vöhringer (Allemagne, PPE/CCE) et Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) ont déploré que, pour la première fois depuis des décennies, le Congrès n'ait pas été invité à observer les élections locales en Géorgie, qui se sont tenues le 4 octobre 2025, et ils ont regretté que les autorités géorgiennes aient ignoré les appels répétés à revenir à des normes électorales démocratiques et à rétablir les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables. Ils ont également condamné la décision des membres du Parlement géorgien de saisir la Cour constitutionnelle pour faire interdire trois forces d'opposition majeures du pays, soulignant que la démocratie, à tous les niveaux de gouvernance, ne pouvait exister sans pluralisme politique et sans une opposition effective. « Nous sommes alarmés par le démantèlement progressif des fondements de la démocratie géorgienne », ont déclaré les rapporteurs.

Le 29 août, dans une déclaration antérieure, Stewart Dickson, avait déploré en sa qualité de Président du Conseil des élections démocratiques la décision des autorités géorgiennes de geler les comptes de plusieurs organisations non gouvernementales de premier plan en Géorgie – dont la Société internationale pour des élections équitables et la démocratie (ISFED) – en les accusant de « sabotage » et d'aide à des activités étrangères hostiles.

1. * Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Le Congrès a continué de suivre de près la situation de la démocratie locale en Türkiye, marquée par la révocation et l'arrestation de maires et leur remplacement par des administrateurs nommés par le gouvernement, ce qui a été condamné à plusieurs reprises par le Congrès depuis novembre 2024, et en particulier dans sa Déclaration adoptée en mars 2025.



Du 23 au 25 juin 2025, le Congrès a effectué une deuxième visite d'enquête en Türkiye. Le Président du Congrès Marc Cools et la corapporteuse sur la démocratie locale dans ce pays, Bryony Rudkin (Royaume-Uni, SOC/V/DP), ont rencontré des élus locaux de l'opposition révoqués ou suspendus – en particulier Abdullah Zeydan, co-maire de Van, et Hasan Akgün, maire du district stambouliote de Büyükçekmece, tous deux membres du Congrès, qui ont été placés en détention – ainsi que le coprésident et des représentant-es du parti Dem à Ankara et, à Istanbul, le Président de la branche du Parti républicain du peuple (CHP) de l'association de la jeunesse, qui faisait l'objet d'une enquête pour avoir posté une vidéo publique sur ses réseaux sociaux. Ces élus locaux appelaient à un soutien international face aux vagues continues d'arrestations, de révocations ou de suspensions de maires et de conseillers municipaux; la délégation leur a réaffirmé son soutien au nom du Congrès, qualifiant la situation de « confiscation de la volonté du peuple ».

Réunie à Strasbourg le 3 juillet, la commission de suivi du Congrès a déploré la forte augmentation du nombre d'arrestations, de révocations et de suspensions visant des maires et des conseillers de l'opposition en Türkiye, parmi lesquels figuraient désormais l'ancien Vice-président du Congrès et ancien maire d'Izmir Tunç Soyer, qui a également été placé en détention. La commission s'est déclarée profondément préoccupée par le harcèlement judiciaire continu des élus locaux de l'opposition, y compris par le biais d'une détention préventive prolongée, et elle a demandé la libération immédiate de tous les dirigeants locaux qui avaient été incarcérés.

Dans une déclaration du 11 juillet, le Président du Congrès a déploré la poursuite de la purge des maires de l'opposition en Türkiye, avec la suspension de quinze autres maires, qui viennent s'ajouter à près de 150 maires révoqués et, dans de nombreux cas, placés en détention depuis 2016. « Cette action nuit à la démocratie et prive des millions de personnes d'une voix démocratique en Türkiye. En mars, le Congrès a appelé les autorités turques à mettre un terme aux poursuites et à la détention d'élus des partis d'opposition; à libérer les personnes détenues actuellement, y compris le maire de la plus grande ville du pays, Istanbul, Ekrem İmamoğlu; à garantir les droits de la défense et à ne pas recourir massivement à la détention provisoire en l'absence de preuves évidentes d'un soupçon raisonnable. Je réitère cet appel et j'exhorte les autorités turques à respecter les principes de la Charte européenne de l'autonomie locale que la Türkiye a ratifiée en 1992 », a-t-il déclaré.

Le 6 août, le Président a condamné l'arrestation et la détention à Ankara du délégué jeune du Congrès pour la Türkiye, Enes Hocaogullari. «L'arrestation et les accusations en question, fondées sur des propos tenus par un délégué jeune du Congrès lors d'une de ses séances plénières, bafouent le droit fondamental à la liberté d'expression, pierre angulaire de la démocratie en Europe et l'un des droits fondamentaux protégés par la Convention européenne des droits de l'homme, que la Türkiye s'est engagée à respecter en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe. Elles constituent également des représailles directes et inacceptables à l'encontre d'une personne pour sa participation légitime aux travaux du Conseil de l'Europe», a-t-il déclaré, exhortant les autorités turques à abandonner toutes les poursuites engagées contre Enes Hocaogullari et à le libérer immédiatement.

Une délégation du Congrès a rendu visite au délégué jeune en détention le 5 septembre, dans le cadre d'une mission d'enquête à Ankara. Dans une déclaration faite à l'issue de la visite, le Président du Congrès, la porte-parole du Congrès pour la jeunesse Véronique Bertholle (France, SOC/V/DP) et le rapporteur permanent adjoint sur les droits humains Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) ont souligné que les accusations portées contre Enes Hocaogullari, pour «diffusion publique d'informations trompeuses», concernaient spécifiquement un discours qu'il avait prononcé lors d'un débat en plénière du Congrès tenu à Strasbourg le 27 mars 2025, sur les révocations de maires en Türkiye.



Enes Hocaogullari

«En tant que délégué jeune du Congrès et défenseur des droits humains, il s'est exprimé dans le cadre d'un débat pluraliste au cours duquel des membres de tous les principaux partis politiques de Türkiye ont également pris la parole. Nous tenons à souligner que les activités d'Enes Hocaogullari en tant que défenseur des droits humains et que délégué jeune au Congrès sont protégées par le droit international des droits humains, y compris la Convention européenne des droits de l'homme», a souligné la délégation, ajoutant que selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme la criminalisation de l'exercice

légitime de la liberté d'expression a un effet dissuasif, car elle affaiblit la démocratie et affecte la société dans son ensemble. «Faire taire la jeunesse, c'est faire taire la démocratie elle-même. Nous espérons que la justice prévaudra, que toutes les charges seront abandonnées et qu'Enes Hocaogullari sera libéré immédiatement», déclarait le communiqué. La délégation s'est par ailleurs félicitée des échanges avec les autorités, les partis politiques et les représentant-es de la société civile au cours de la visite, notamment de la discussion ouverte avec le vice-ministre de la Justice Hurşit Yildirim.

À l'issue de la première audience du procès, le 8 septembre, le Président du Congrès s'est félicité de la décision du tribunal de mettre fin à la détention du délégué jeune et de le libérer sous contrôle judiciaire jusqu'à la fin du procès. Le Président Cools a réitéré l'appel lancé aux autorités turques pour qu'elles abandonnent toutes les charges retenues contre Enes.

Défense des droits humains et de l'État de droit dans les communes et les régions

La rapporteure permanente du Congrès sur les droits humains, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP), et les rapporteur-es permanent-es adjoint-es Mélanie Lepoutlier (France, GILD) et Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) ont effectué quatre visites d'étude dans des institutions internationales et nationales de défense des droits humains, en France, en Autriche, en Suisse et en Suède.

L'objectif de ces visites était de mieux comprendre le travail et les activités de ces organisations et institutions et de stimuler les synergies, la coopération multiniveaux et le dialogue politique pour encourager la promotion et la protection des droits humains aux niveaux local et régional, conformément au mandat donné par les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe lors de leur Quatrième Sommet tenu à Reykjavik en mai 2023.

La dernière visite d'étude, effectuée à Lund et Stockholm (Suède) en novembre 2025, a donné lieu à des échanges de vues avec des autorités en charge des droits humains, des expert-es et des représentant-es de l'Institut Raoul Wallenberg, de Civil Rights Defenders, de Human Rights Watch, de la ville de Stockholm et de l'Association suédoise des autorités locales et régionales (SALAR). Les rapporteur-es ont présenté la stratégie du Congrès en matière de droits humains, adoptée en 2024, qui vise à :

- ▶ intégrer les droits humains dans tous les travaux du Congrès,
- ▶ promouvoir une culture des droits humains aux niveaux local et régional,
- ▶ faciliter une plus grande coopération entre les autorités locales, régionales, nationales et internationales, afin d'assurer un meilleur respect de la Convention européenne des droits de l'homme.

De gauche à droite : la rapporteure permanente sur les droits humains Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP) et les rapporteur-es permanent-es adjoint-es Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) et Mélanie Lepoutlier (France, GILD) lors de leur visite à l'Institut Raoul Wallenberg.



De gauche à droite : la rapporteure permanente sur les droits humains Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP) et les rapporteur-es permanent-es adjoint-es Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) et Mélanie Lepoutlier (France, GILD) lors de leur visite à l'Institut Raoul Wallenberg.

Dans leur déclaration à l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre), les rapporteur-es ont réaffirmé la détermination du Congrès à s'opposer à toute tentative d'érosion des droits fondamentaux sur lesquels l'Europe est bâtie. « Protéger les droits humains est notre devoir commun, envers chaque citoyen-ne, dans chacune de nos communes et de nos régions, et chaque jour », ont-ils déclaré, soulignant que les droits protégés par la Convention européenne des droits de l'homme et par la Charte sociale européenne ne sont pas négociables et constituent le fondement de la paix et de la stabilité sur notre continent et qu'ils sont « Nos essentiels de tous les jours ».

« Sauvegarder 'nos essentiels de tous les jours' exige un engagement inébranlable en faveur des droits humains qui définissent l'Europe et une détermination à défendre ces droits partout où ils sont menacés, en particulier aux niveaux local et régional. La défense des droits humains est indissociable de celle de la démocratie. Le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe place à juste titre les droits humains au cœur du renouveau démocratique, rappelant que les institutions démocratiques ne peuvent exister sans les droits qui leur donnent un sens », ont déclaré les rapporteur-es du Congrès.

Le 10 décembre également, Gudrun Mosler-Törnström a participé à Bălți, en République de Moldova, au Forum sur les droits humains et l'égalité organisé par le Défenseur du peuple (Médiateur), le Conseil pour la prévention et l'élimination de la discrimination et la garantie de l'égalité, le Conseil de l'Europe et des partenaires internationaux. Elle a souligné que de nombreuses violations des droits humains pourraient être évitées à un stade précoce si les autorités locales et régionales étaient impliquées, attirant l'attention sur leur rôle encore sous-estimé dans la protection des droits humains. Le Forum a permis de promouvoir un nouveau rapport du Congrès intitulé « Les droits humains au niveau local en République de Moldova », axé sur la localisation des droits humains et le renforcement de la gouvernance fondée sur les droits humains au niveau local dans le pays.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Avant l'organisation de la Marche des fiertés de Budapest, la rapporteure permanente du Congrès sur les droits humains, Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC/V/DP), s'est rendue dans la capitale hongroise pour exprimer le soutien du Congrès au maire de Budapest, Gergely Karácsony, pour la décision de la ville d'autoriser la Marche des fiertés de Budapest du 28 juin 2025, malgré l'interdiction nationale de la marche et d'autres événements similaires en Hongrie. Lors de sa rencontre avec le maire le 27 juin, elle s'est félicitée de sa position ferme contre la restriction des droits humains des personnes LGBTIQ+.

« Budapest est une ville qui choisit de respecter les droits et les libertés fondamentales de ses citoyen-nés », a souligné la rapporteure permanente, ajoutant que les constitutions et les législations nationales ne peuvent être utilisées pour contraindre les autorités locales à violer les droits humains. Elle a souligné que les villes qui mettent en œuvre des politiques d'intégration des LGBTIQ+ bénéficient d'un degré de confiance plus élevé et de meilleures relations entre les communautés. « Toutes les autorités locales et régionales doivent reconnaître que les personnes LGBTIQ+ font partie intégrante de la collectivité qu'elles servent », a souligné la rapporteure permanente.



Le 28 octobre 2025, au cours de sa 49^e session, le Congrès a tenu un débat sur la liberté de réunion pacifique avec, en tant qu'orateurs invités, le maire de Budapest Gergely Karacsony et la rapporteure spéciale des Nations Unies sur la liberté de réunion pacifique et d'association Gina Romero.

Le maire de Budapest a dénoncé la recentralisation menée en Hongrie depuis 2010, marquée par une réduction de l'autonomie des collectivités locales et une pression financière accrue dans un contexte de restriction des activités des ONG. Il a cité la Marche des fiertés 2025, organisée par la commune malgré les interdictions, en tant qu'« acte de résistance civique ». Cette initiative a montré que les autorités locales, alliées à la société civile, peuvent protéger les « petits cercles de liberté » dont parlait le penseur hongrois István Bibó en 1956.

La rapporteure spéciale de l'ONU a alerté le Congrès sur la répression croissante des manifestations pacifiques dans plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, souvent justifiée par des raisons de sécurité ou fondée sur des lois antiterroristes. Elle a évoqué la criminalisation des mouvements écologistes, propalestiniens et LGBTQI, ainsi que la surveillance numérique accrue des militant·es. Elle a souligné le rôle actif des autorités locales dans la protection de ce droit fondamental, en facilitant le dialogue avec les citoyen·nes et en garantissant la transparence et la confiance démocratique.

Le débat a également mis en évidence la diversité des situations en Europe : l'adoption de lois restreignant les rassemblements, ainsi que de mesures limitant le financement étranger des ONG et menaçant la liberté d'expression et de réunion. Certains intervenants ont souligné que la liberté de réunion doit être protégée même pour ceux qui ont des opinions divergentes, et ont mis en garde contre le rétrécissement de l'espace public et la difficulté pour les citoyen·nes d'accéder à des lieux de réunion.

Lors de ces discussions, il a été souligné que la liberté de réunion pacifique est la pierre angulaire de la démocratie locale et européenne et que les autorités locales jouent à cet égard un rôle crucial, agissant comme un lien entre les citoyen·nes et les institutions, qui préserve la vitalité et la résilience démocratique du continent.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Dans une [Déclaration](#) adoptée le 28 octobre 2025, lors de sa 49^e session, le Congrès a exprimé sa profonde préoccupation face au nombre croissant d'élus locaux et régionaux qui ont été placés en détention dans des États membres du Conseil de l'Europe ces dernières années, appartenant pour la plupart à des partis qui ne sont pas majoritaires au niveau national.

Présentant cette Déclaration, Véronique Bertholle (France, SOC/V/DP) et Peter Drenth (Pays-Bas, PPE/CCE) ont souligné l'importance particulière de garantir le pluralisme et le droit à la liberté d'expression dans les sociétés démocratiques. Ils se sont félicités de l'engagement exprimé par les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe, lors de leur Quatrième Sommet tenu à Reykjavik en mai 2023, de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance à tous les niveaux dans l'ensemble de l'Europe et de protéger l'État de droit et les droits humains tels qu'ils sont consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme.

La Déclaration attire l'attention sur la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme, qui affirme que la promotion d'un débat politique libre est une caractéristique importante d'une société démocratique et que la liberté d'expression est de la plus haute importance dans ce contexte. Le Congrès y exhorte tous les États membres du Conseil de l'Europe à respecter pleinement les normes de la Convention européenne des droits de l'homme, y compris celles qui concernent la liberté d'expression, et il souligne en particulier que les procédures pénales ne devraient jamais être utilisées en tant que représailles contre des personnes exprimant des opinions contraires à celles des autorités.



À la veille de la session, le 27 octobre 2025, la rapporteure du Congrès sur la liberté d'expression et de réunion des personnes LGBTI, Helen Belcher (Royaume-Uni, GILD), s'est exprimée lors de la publication de la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'égalité des droits des personnes intersexes et du lancement de la campagne #EuropeGoesPurple, à Strasbourg.

«Il s'agit d'une recommandation historique, le premier instrument international à aborder de manière exhaustive les droits humains des personnes intersexes, un groupe dont les droits et les besoins sont régulièrement négligés», a-t-elle déclaré, ajoutant que la recommandation marquait un tournant, non seulement pour les gouvernements nationaux, mais aussi pour les autorités locales et régionales, qui sont en première ligne lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des politiques dans des domaines pertinents tels que les soins de santé et l'éducation.

«Les autorités infranationales peuvent assurer la formation des personnels de santé locaux ou garantir des parcours de soutien psychologique et par les pairs aux jeunes intersexes et à leurs familles. Elles peuvent travailler avec les écoles pour intégrer des programmes scolaires inclusifs et mettre en place des politiques de lutte contre le harcèlement, tout en encourageant la formation des enseignant-es et du personnel scolaire afin qu'ils puissent reconnaître les préjugés ou l'exclusion et y remédier», a expliqué Mme Belcher, ajoutant que les personnes intersexes manquent souvent de visibilité dans la vie publique, l'élaboration des politiques et la protection des droits humains dans de nombreuses collectivités à travers l'Europe, tandis qu'elles sont régulièrement confrontées à des défis considérables.

La liberté d'expression a également fait l'objet d'une nouvelle publication du Congrès parue fin 2025 et intitulée «Liberté d'expression : quel rôle pour les responsables politiques locaux et régionaux?».

LIBERTÉ D'EXPRESSION :
QUEL RÔLE POUR LES RESPONSABLES
POLITIQUES LOCAUX ET RÉGIONAUX ?



LES VILLES ET LES RÉGIONS, GARANTES DE L'ÉTAT DE DROIT

Le 30 octobre 2025, le Congrès a adopté une résolution visant à renforcer l'application de l'État de droit au niveau local et régional. La résolution, qui fait notamment référence à la Charte européenne de l'autonomie locale et à la Déclaration de Reykjavik, ainsi qu'aux précédentes résolutions et stratégies du Congrès sur les droits humains, marque un tournant important avec l'adoption d'une Stratégie sur l'État de droit aux niveaux local et régional (2025-2028).

Selon le rapporteur Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD), la résolution présente une approche globale pour guider le Congrès dans la promotion de l'État de droit au niveau local et régional, basée sur deux axes réciproques : le renforcement du rôle des autorités locales en tant que garantes de l'État de droit et la promotion de l'État de droit en tant que garant de l'autonomie locale. Concrètement, cela implique de respecter les décisions des juridictions nationales, mais aussi celles de la Cour européenne des droits de l'homme, d'établir des procédures transparentes pour les marchés publics, des outils de lutte contre la corruption, des consultations citoyennes et des programmes éducatifs sur les droits et devoirs des citoyen-nes. La résolution appelle à la mise à jour de la Liste des critères de l'État de droit de la Commission de Venise, en y intégrant une perspective locale et régionale.

Le débat a mis en lumière une série de problèmes graves liés à la violation de l'État de droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, en soulevant également la question de l'application de l'État de droit au niveau local dans un pays en guerre comme l'Ukraine.

Coopération avec les forces démocratiques du Bélarus

En tant que membre actif du Groupe de contact du Conseil de l'Europe sur la coopération avec les forces démocratiques et la société civile du Bélarus, le Congrès s'est vu confier la mise en œuvre **d'activités centrées sur le soutien politique aux forces démocratiques bélarusses** et sur **l'offre de connaissances et de développement des capacités pour soutenir la préparation de réformes et de la législation afférente sur la démocratie locale, la bonne gouvernance et la décentralisation des pouvoirs**, sur la base des principes inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale.



Le 29 octobre 2025, en marge de sa [49^e session](#), le Congrès a organisé un événement intitulé « Quand les passeports deviennent des armes: la réponse des collectivités locales à la répression transnationale contre les Bélarusses à l'étranger ». L'objectif était de lancer un processus de localisation de la [Résolution 2499 \(2023\)](#) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) « Relever les défis spécifiques auxquels sont confrontés les Bélarusses en exil (un instrument historique connu sous le nom de « Solutions luxembourgeoises ») ».

La table ronde a porté sur le défi croissant auquel sont confrontées les autorités locales et régionales européennes depuis 2023 dans le traitement des Bélarusses en exil, après que le régime autoritaire du Bélarus a cessé de fournir des services consulaires essentiels à ses ressortissant-es se trouvant à l'étranger, et transformé ainsi les passeports en armes de répression transnationale. Cette politique contraint les Bélarusses qui défendent la démocratie à faire un choix impossible: retourner au Bélarus et faire face à des menaces crédibles d'emprisonnement ou rester en exil et être privés de leur identité légale.

En ouverture de l'événement, Cecilia Dalman-Eek (Suède, SOC/V/DP), Vice-présidente du Congrès et rapporteure pour un Bélarus démocratique, a souligné que « les Bélarusses en exil ne sont pas des migrants économiques mais des exilés politiques cherchant à se protéger contre un régime autoritaire ». Elle a été rejointe par Iryna Khalopitsa, cheffe de la délégation des forces démocratiques du Bélarus auprès du Congrès, qui a insisté sur la nécessité urgente d'une coopération multiniveaux entre les autorités locales, régionales et nationales, ainsi qu'avec les institutions des forces démocratiques bélarusses, la diaspora bélarusse et les organisations de défense des droits humains, afin de protéger les populations locales.

Sont également intervenues lors de la discussion : Alana Gebremariam, militante prodémocratie biélorusse et ancienne prisonnière politique ; Alexandra Mamaeva, cheffe de la délégation des forces démocratiques du Biélorus à l'APCE et coordinatrice des ambassades populaires du Biélorus ; et Tatiana Termacic, cheffe du secrétariat de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE. Elles ont partagé des témoignages personnels et des exemples pratiques sur la façon dont les communes peuvent soutenir les résidents biélorusses confrontés à la répression transnationale dans les États membres du Conseil de l'Europe.

« Lorsque les passeports deviennent des armes, les autorités locales et régionales ont la responsabilité de servir de boucliers pour protéger les droits humains », a conclu Claudia Luciani, directrice du Congrès et modératrice de l'événement.

Du 8 au 10 décembre 2025, Cecilia Dalman Eek a effectué une visite d'étude en Pologne afin d'évaluer la situation des forces démocratiques du Biélorus (BDF) et de la société civile en exil, ainsi que leur coopération avec les autorités locales et régionales. La mission s'est concentrée sur les défis auxquels sont confrontés les Biélorusses contraints de quitter leur pays, le rôle de la diaspora et l'impact de la répression transnationale.

À Gdańsk, la rapporteure a rencontré les autorités municipales afin de s'informer sur les politiques locales d'intégration, notamment le Modèle d'égalité de traitement et le Modèle d'intégration des migrants. Des visites au Centre Dolna Brama, au Centre de soutien aux migrants et au Centre européen de solidarité ont mis en lumière les pratiques participatives et les mécanismes locaux de soutien aux migrants et aux réfugiés, y compris les membres de la diaspora biélorusse. Mme Dalman Eek a également rencontré des représentant-es d'ONG locales biélorusses.

À Varsovie, la rapporteure a rencontré Tomasz Cytrynowicz, chef de l'Office des étrangers de Pologne, pour évoquer les aspects liés à la légalisation des Biélorusses en Pologne. Elle a également rencontré des représentant-es des forces démocratiques du Biélorus, notamment Pavel Latushka, chef adjoint du cabinet transitoire unifié du Biélorus, Arstiom Brukhan, Président du conseil de coordination, Iryna Khalopitsa, cheffe de la délégation des BDF auprès du Congrès, Yury Hubarevich, chef de la Réserve du personnel, et Anatol Liabedzka, conseiller de la cheffe des BDF, Sviatlana Tsikhanouskaya, en matière de réforme constitutionnelle et de coopération parlementaire, et membre de l'Association des conseillers locaux.

La rapporteure a tenu une série de réunions avec la société civile biélorusse, notamment l'association biélorusse des prisonniers politiques « Da Voli », le Centre pour un Biélorus libre, l'association « With Belarus Beehive », l'Institut pour le développement et le marché social au Biélorus et en Europe de l'Est, et le Conseil national de la jeunesse biélorusse.

Les discussions ont porté sur les prisonniers politiques au Biélorus, les procédures de légalisation pour les Biélorusses en Pologne et la documentation des violations des droits humains commises par le régime de Loukachenko. La mission s'est achevée par une table ronde sur l'autonomie locale et la transition démocratique vers un nouveau Biélorus, qui a réuni des expert-es et des représentant-es des BDF pour discuter des aspects législatifs de la décentralisation, de la démocratie locale et d'une future feuille de route pour la transition démocratique, incluant le futur système d'autonomie locale. La table ronde a permis de présenter les conclusions d'analyses menées par des expert-es sur le concept d'autonomie locale pour un nouveau Biélorus, le projet de loi sur l'autonomie locale et les dispositions pertinentes du projet de constitution, préparées par le Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux auprès du Congrès, ainsi que d'engager les travaux sur une feuille de route pour la réforme.

En décembre également, le Congrès a organisé une deuxième série de trois ateliers thématiques en ligne destinés à soutenir les BDF et la société civile dans leurs efforts de transformation du système d'autonomie locale pour un futur Biélorus démocratique. Ce programme de formation était spécifiquement destiné à la Réserve de personnel pour un nouveau Biélorus, un groupe de personnels appelés à jouer un rôle clé dans le futur système d'administration publique du pays, et visait à fournir les outils et les cadres conceptuels nécessaires pour mettre en œuvre la gouvernance multiniveaux, la démocratie locale et les droits humains.

La série s'est ouverte le 2 décembre 2025 avec une session sur les « Concepts et modèles d'autonomie locale et les voies de transition vers un système démocratique », qui a défini les principes clés inscrits dans la Charte européenne de l'autonomie locale et exploré les différentes étapes de la transition. Le deuxième atelier, qui s'est tenu le 17 décembre, était consacré « à la participation démocratique et à l'utilisation des outils de démocratie électronique ». Soulignant les besoins spécifiques des Biélorusses vivant en exil, l'atelier a permis de présenter des modèles de participation démocratique, en mettant l'accent sur la démocratie électronique et l'utilisation de mécanismes de démocratie délibérative pour prendre des décisions sur des questions complexes. La dernière session, le 18 décembre, consacrée aux « 12 principes de bonne gouvernance démocratique du Conseil de l'Europe », a permis de présenter des outils pratiques, notamment le label européen d'excellence en matière de gouvernance (ELoGE), offrant des informations concrètes sur la manière dont le Centre d'expertise pour la gouvernance multiniveaux peut soutenir le développement institutionnel et les réformes démocratiques.

Promotion de l'engagement démocratique chez les jeunes

Conformément aux Principes pour la démocratie et à la Déclaration de Reykjavik, le Congrès a continué de promouvoir la participation des jeunes aux prises de décisions démocratiques.

NOUVELLE CHARTE SUR LA PARTICIPATION DES JEUNES

Le 30 juin 2025, la commission de l'inclusion sociale et de la dignité humaine du Congrès a approuvé la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Cette nouvelle révision de la Charte, adoptée initialement en 1992 et révisée pour la première fois en 2003, est le fruit du travail des rapporteur-es du Congrès Aida Karimli (Suède, GILD) et Roberto Pella (Italie, PPE/CCE), en partenariat avec le Conseil mixte de la jeunesse (CMJ) du Conseil de l'Europe et de nombreux jeunes Européen-nes, faisant suite à de larges consultations avec des organisations européennes de jeunesse et les organes du Conseil de l'Europe s'occupant des questions de jeunesse.

« Dans la mise en œuvre de la Charte, les collectivités locales et régionales veilleront à ce que les jeunes soient davantage pris en compte dans leur travail, en tirant partie de leur créativité et de leur énergie dans les processus décisionnels, ce qui devrait ensuite conduire à ce que nos collectivités soient plus inclusives, dynamiques et résilientes. La participation des jeunes n'est pas un outil, elle est un principe fondamental de la démocratie », a déclaré Aida Karimli. Elle a présenté les résultats de la consultation lors de la [10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de la Jeunesse](#), qui s'est tenue à La Valette, à Malte, les 8 et 9 octobre 2025, sur le thème « Les jeunes pour la démocratie : les perspectives des jeunes en action », dans le cadre de la présidence maltaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. « La participation des jeunes se fait au niveau local, car c'est là qu'ils interagissent, apprennent et contribuent le plus directement à la vie de leur collectivité », a souligné Marc Cools, Président du Congrès, lors de la conférence.

S'exprimant lors de l'[événement de jeunesse](#) organisé à Malte les 7 et 8 octobre dans le cadre de la préparation de la conférence ministérielle, Véronique Bertholle (France, SOC/V/DP), porte-parole du Congrès pour la jeunesse, a souligné que la Charte européenne de la participation des jeunes continuait d'évoluer et servirait de référence essentielle lorsque les responsables politiques locaux et régionaux ouvrent leurs portes et leurs agendas politiques aux jeunes.

Le Congrès a adopté la nouvelle Charte lors de sa 49^e session, le 29 octobre 2025. Le texte révisé ainsi que la résolution et la recommandation du Congrès invitent les autorités locales et régionales à promouvoir et à appliquer les principes énoncés dans la Charte en veillant à ce que les jeunes puissent participer régulièrement, de manière effective et en toute sécurité aux processus décisionnels. Les textes ont également souligné la nécessité de créer des environnements favorables, notamment en formant les élus et le personnel local et régional à la manière d'échanger efficacement avec les jeunes et de fournir un retour d'information sur la manière dont la contribution des jeunes influe sur les politiques. Les autorités nationales ont été invitées à établir des cadres juridiques et politiques qui soutiennent la participation des jeunes dans tous les domaines de la gouvernance et à veiller à ce que la Charte soit traduite et largement diffusée, notamment dans des formats accessibles et adaptés aux jeunes.



Les délégué-es jeunes du Congrès Emina Pasanovic (Bosnie-Herzégovine) et Christos Ntonis (Grèce), lisant « Il était une fois... l'histoire de la Charte de la jeunesse ».

« Les jeunes d'aujourd'hui ne se satisfont pas d'être consultés de temps en temps : ils veulent être des partenaires actifs dans la prise de décision et de véritables acteurs de changement », a souligné la rapporteure Aida Karimli en présentant la nouvelle Charte, ajoutant que les autorités locales et régionales avaient la responsabilité de faire en sorte que cela soit le cas et de donner un sens réel au concept de participation démocratique dès le plus jeune âge.

DÉLÉGUÉ-ES JEUNES DU CONGRÈS : LES JEUNES VEULENT AVOIR LEUR PLACE DANS LA DÉMOCRATIE LOCALE

Lors de sa 49^e session, le 29 octobre 2025, le Congrès est devenu un laboratoire vivant de l'avenir de la démocratie. À l'occasion de l'adoption de la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, une table ronde animée par la déléguée jeune belge Reinout Vermaercke a souligné la nécessité d'un changement radical dans la vie politique en faveur de la participation des jeunes. Plus de quarante projets menés par des délégués jeunes à la fin de leur mandat au sein du Congrès ont été présentés, montrant une génération proactive et déterminée à peser sur les décisions locales.

La démocratie ne peut se réinventer sans inclure les jeunes. Pour Alison Zerafa Civelli, secrétaire parlementaire pour les collectivités locales de Malte, le principal obstacle n'est pas le désintérêt des jeunes, mais le manque d'espaces où leur voix a un poids réel. Elle cite l'exemple de Malte, où l'âge du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales a été abaissé à 16 ans, ce qui stimule l'engagement civique et la créativité politique.

Véronique Bertholle, maire adjointe de Strasbourg et porte-parole du Congrès pour la jeunesse, a appelé à un changement de culture politique : tant que les jeunes seront perçus comme des apprentis citoyens, « rien ne changera ». La génération actuelle, confrontée à des crises économiques, sanitaires et écologiques, ne veut plus être spectatrice. Nina Grmusa, Présidente du Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe, a exhorté les autorités locales à augmenter le nombre des espaces de consultation, des programmes de formation et des mécanismes d'intégration.



Les 42 projets présentés – allant d’ateliers civiques à des podcasts, des jeux éducatifs et des campagnes de lutte contre la corruption – ont mobilisé plus de 3 500 jeunes, démontrant que la démocratie n’est pas un héritage à préserver mais un projet vivant, où la confiance accordée aux jeunes se transforme en responsabilité démocratique et en créativité.

Le Congrès a poursuivi son initiative «Rajeunir la politique» en permettant à des jeunes de participer aux travaux du Congrès jusqu’en 2026. À la date limite du 15 décembre 2025, 830 candidatures à la fonction de délégué-e jeune du Congrès avaient été soumises, émanant de 46 États membres et d’un Partenaire pour la démocratie locale, soit près du double du nombre des candidatures reçues l’année dernière et le plus haut niveau d’intérêt pour le programme depuis son lancement en 2014.

Un-e jeune de chacun des 46 États membres du Conseil de l’Europe est sélectionné chaque année en tant que délégué-e jeune du Congrès. Les délégué-es sélectionné-es sont invité-es à participer activement aux sessions plénières du Congrès et aux réunions de ses commissions, ainsi qu’à développer leurs propres projets locaux dans leur pays d’origine.

Protection des droits sociaux et renforcement de la résilience locale

Le Congrès a continué de s'intéresser aux difficultés rencontrées par les communes et les régions pour améliorer la gouvernance, renforcer la résilience locale et assurer une meilleure protection sociale pour leurs populations.

VERS UNE STRATÉGIE LOCALE INNOVANTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE



Le 29 octobre, lors de sa 49^e session, la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès a porté son attention sur un fléau qui ravage les villes européennes : le trafic de drogue. Des élu-es et des expert-es se sont réunis pour partager leurs expériences et leurs solutions, mettant en évidence le fait que ce problème dépasse désormais les grandes villes pour s'étendre aux zones rurales.

Jean-Paul Vermot, maire de Morlaix (France) et figure de proue de ce combat, a décrit des quartiers sensibles où la drogue s'infiltre comme un poison invisible, alimentant la violence, les divisions sociales et le sentiment d'abandon. Selon lui, la répression seule ne suffit pas : nous devons reconstruire le tissu social, soutenir les jeunes déscolarisés et accompagner les usagers au moyen de politiques locales concertées et innovantes.

Christian Lamouline, maire de Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), et Président de l'Association des villes et communes de Bruxelles, a fait un constat alarmant : depuis 2022, il y a eu 57 fusillades et plus de 1 200 interpellations à Bruxelles, preuve de la puissance et de la mobilité des réseaux de trafiquants transnationaux.

Le sous-financement chronique des forces de l'ordre et du système judiciaire laisse les communes « en première ligne », souvent sans ressources suffisantes pour lutter efficacement, selon Lucien Colliander, représentant suisse du Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, qui a souligné l'importance de la coopération européenne et du partage des données. L'exemple suisse du programme Quartiers montre que la combinaison de l'action policière, du soutien social et de l'engagement citoyen peut être efficace.

Au cours du débat, les membres du Congrès ont également souligné le lien entre le trafic de drogue et la criminalité en col blanc, la fraude et le blanchiment d'argent, révélant un aspect plus insidieux du trafic. Sarah Mackel, déléguée jeune du Luxembourg, a rappelé l'importance d'augmenter le financement de la prévention et du soutien psychosocial approprié. Un consensus général s'est dégagé autour de la nécessité, face à ce défi européen, de renforcer le soutien apporté en dehors du système pénal, d'améliorer la coordination entre les communes, les écoles, la police et la société civile et de renforcer la coopération transnationale.

RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT : APPEL À DES INVESTISSEMENTS INNOVANTS DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL EN FONCTION DES BESOINS



Le 29 octobre 2025, lors de sa 49^e session, la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès a examiné un [rapport](#) décrivant des stratégies pratiques que les collectivités locales et régionales d'Europe pourraient suivre, afin d'investir davantage dans le logement locatif social et de soutenir les groupes vulnérables. Le rapport intervient à un moment où une grande partie de l'Europe est confrontée à une crise du coût de la vie, ce qui accroît le besoin de logements sociaux, alors que l'offre ne répond pas à la demande.

Présenté par le rapporteur Jimmy Moloney (Irlande, GILD), le rapport souligne le rôle essentiel des autorités locales dans la mise en œuvre des politiques de logement au sein des systèmes de gouvernance multiniveaux. « Aujourd'hui, nous voyons des villes où plus de 50 % de la population doit consacrer plus de 40 % de ses revenus au loyer, alors que les recommandations tablent sur une part de 30 %. Le logement n'est ni une marchandise ni un domaine politique isolé. Il doit être considéré comme un pilier fondamental de l'inclusion sociale et comme un préalable à l'accès à l'emploi et aux services sociaux », a déclaré M. Moloney.

Dans la résolution et la recommandation adoptées, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux à élaborer des stratégies de logement fondées sur des évaluations approfondies des besoins, à promouvoir les innovations en matière de logement social et à favoriser de nouveaux partenariats, afin d'accroître aussi bien la construction de nouveaux logements que l'utilisation du parc existant. Le Congrès invite en outre instamment les gouvernements nationaux à fournir des ressources et un soutien suffisant, tout en soulignant la nécessité d'étendre les programmes d'aide au logement aux groupes à revenu intermédiaire, pour lesquels les logements sont de plus en plus inabordables. Il appelle également à la mise en place de nouveaux cadres nationaux pour lutter contre le sans-abrisme et à un suivi continu des progrès réalisés grâce à des objectifs mesurables, tout en encourageant l'échange de bonnes pratiques, afin de promouvoir le logement en tant que droit humain fondamental, vital pour la justice sociale et la cohésion démocratique en Europe.

UN NOUVEL ÉLAN POUR L'ACTION LOCALE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le 29 octobre 2025, lors de sa 49^e session tenue à Strasbourg, le Congrès a adopté la réforme de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), lui donnant un nouveau nom et un élan renouvelé. Lancée en tant qu'initiative du Congrès en 2007, la SEDL a servi de pont entre les citoyen·nes et leurs autorités locales et régionales, encourageant le dialogue, la transparence et l'engagement par le biais de milliers d'activités locales à travers l'Europe.

Présentée par le Vice-président du Congrès Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE), la réforme donne une nouvelle identité à l'initiative, qui devient l'« Action pour la démocratie locale européenne (ELDA) », et vise à la transformer en un processus continu et durable de participation citoyenne aux niveaux local et régional tout au long de l'année.

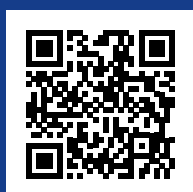


**European Local
Democracy Action**

Nouveau logo à partir de janvier 2026

Grâce à une nouvelle structure thématique, à un prix ELDA récompensant des initiatives locales remarquables et à des partenariats renforcés avec des réseaux, l'Action pour la démocratie locale européenne servira de plateforme pour les communes et les associations afin de présenter les pratiques démocratiques locales innovantes.

Ce renouvellement est conforme à l'appel du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Alain Berset, en faveur d'un Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, inspiré des principes démocratiques de Reykjavik, et réaffirme l'engagement du Congrès à renforcer la confiance et la participation au niveau local. Le nouveau format sera mis en œuvre au début de l'année 2026, ouvrant un nouveau chapitre pour la participation citoyenne à travers l'Europe.



www.coe.int/congress

PREMS 05 1926

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 46 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 612 élus représentant plus de 130 000 collectivités territoriales.

THE CONGRESS



LE CONGRÈS

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE